

CAZAUX PLAISANCE

Association des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac
(association loi du 1^{er} juillet 1901)
www.cazaux-plaisance.org

Taxe de Navigation Lac de Cazaux – Sanguinet Partie Landaise

Soyez en règle ! Tout propriétaire d'embarcation doit être à jour de la taxe de navigation pour pouvoir évoluer sur le Lac de Cazaux – Sanguinet partie Landaise.

La taxe de navigation est exigible dès la mise à l'eau de l'embarcation.

Trois types de vignettes sont disponibles : une vignette à l'année, une vignette au mois et une vignette à la semaine.

Ces vignettes donnent le droit de naviguer également sur les communes de Biscarosse et Parentis sans supplément.

La police municipale et la gendarmerie contrôle fréquemment les usagers.



La taxe de navigation doit être réglée auprès de [l'office du Tourisme](#)

S'ADRESSER

+ A L'OFFICE DU TOURISME

du Lundi -mardi-jeudi-vendredi : de 9 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 (hors saison)

Lundi au samedi de 9h30 à 18h00 (saison)

les Dimanches et jours fériés..... de 9 H 30 à 12 H 30

Tarifs 2008

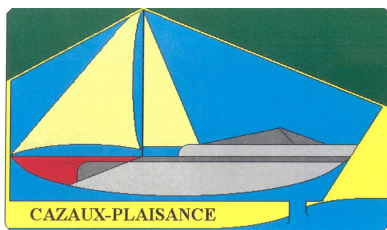
CATEGORIE	TARIF ANNUEL	TARIF MENSUEL	TARIF SEMAINE
Autres embarcations sans moteur, pédalos, dériveurs légers, voiliers de moins de 6 m avec ou sans cabine.	12 €	9 €	
Bateaux à moteur moins de 10 CV réels (7,4 KW) et voiliers de plus de 6 m avec ou sans cabine.	20 €	11 €	
Bateaux à moteur de 10 CV (7,4 KW) à moins de 50 CV (36 KW) réels.	64 €	41 €	20 €
Bateaux à moteur de 50 CV (36 KW) à moins de 100 CV (73 KW) réels.	85 €	51 €	25 €
Bateaux à moteur de 100 CV (73 KW) réels à moins de 150 CV (110 KW) réels.	120 €	80 €	35 €
Bateaux à moteur de 150 CV réels (110 KW) et plus.	160 €	100 €	75 €
Moteur propre de 100 CV réels et plus	86 €		
Jet-ski et engins assimilés, quand ils sont autorisés (lac de Sanguinet)	160 €	100 €	75 €

ASSOCIATION DES USAGERS DE LA HALTE NAUTIQUE DE CAZAUX LAC

21, rue Commandant Marzac 33260 Cazaux

E-Mail : contact.bureau@cazaux-plaisance.org

Tel : 06 75 16 45 14



CAZAUX PLAISANCE

Association des usagers de la Halte Nautique de Cazaux Lac
(association loi du 1^{er} juillet 1901)
www.cazaux-plaisance.org



POUR TOUT LE MONDE
LA TAXE DE NAVIGATION
SUR LA PARTIE LANDAISE EST OBLIGATOIRE
A RETIRER SOIT A LA MAIRIE DE :
SANGUINET OU DE BISCARROSSE

ASSOCIATION DES USAGERS DE LA HALTE NAUTIQUE DE CAZAUX LAC
21, rue Commandant Marzac 33260 Cazaux
E-Mail : contact.bureau@cazaux-plaisance.org
Tel : 06 75 16 45 14